

# AVIS PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
Lundi 5 mai 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal  
Située au 1, boulevard du Frère-André

**1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-185-34**  
Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

**1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-186-08**  
Modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

**PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-308**  
Relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine

---

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- **1<sup>er</sup> projet 2025-185-34** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier la distance minimale de la marge de recul latérale à respecter pour la construction d'une unité d'habitation accessoire, apporter des précisions concernant les zones dans lesquelles les unités d'habitation accessoires sont permises et établir une grille tarifaire applicable aux projets visant une intensification des activités existantes;
- **1<sup>er</sup> projet 2025-186-08** modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, ayant pour objet de modifier les crédits offerts aux propriétaires souhaitant effectuer une opération cadastrale;
- **2025-308** relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine, afin que ledit Conseil agisse en tant que consultant lors de demande de démolition ou toute autre demande touchant les immeubles patrimoniaux cités de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le lundi 5 mai 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André.

Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro **2025-185-34** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2025-185-34 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Le projet de règlement numéro **2025-186-08** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **2025-308** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.



---

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière